

# Ressource Handicap Formation

## Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse



### La démarche de progrès

Vers une accessibilité de la formation pour Tous



# Cadre légal et définition de l'accessibilité

La compensation est un droit individuel - L'accessibilité un devoir sociétal



**Egalité**  
discrimination



**Equité**  
compensation



**Inclusion**  
accessibilité

## Loi 2005 et articles L 5211-4, D 5211-2 et suivants du code du travail :

Les organismes de formation doivent « tenir compte des contraintes particulières des personnes handicapées ou présentant un trouble invalidant » **en adaptant les formations dispensées** (accueil à temps partiel ou discontinu, adaptations individuelles ou collectives, accessibilité des supports et du matériel, recours aux TIC, aménagement des modalités d'évaluation).

## Prise en compte des besoins des apprenants en situation de handicap avec la certification Qualiopi :

- Établie par la loi Avenir professionnel, du 5 septembre 2018.
- **Exigence renforcée avec les V8 et V9 du guide de lecture Qualiopi** (cliquez [ici](#)) : De nouveaux éléments de preuves cités pour l'indicateur 26 (dont la prise en compte de la charte d'engagement pour le développement de l'accessibilité de la formation pour tous).



# L'Offre de Services Ressource Handicap Formation

Une offre de services pour accompagner les OF et les CFA de PACA et de Corse

Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux formations de droit commun en prenant mieux en compte le handicap

- ✓ Développement d'une politique d'accessibilité des organismes de formation et CFA : accompagner des démarches de progrès continu
- ✓ Appui à la sécurisation des parcours : intervenir en soutien des référents handicap pour l'aménagement de parcours
- ✓ Professionnalisation et animation des acteurs de la formation : favoriser une montée en compétences collective





# Des centres de ressources en ligne

Actualités, évènements, outils, offre de professionnalisation, espace membre...

<https://www.rhf-paca.fr>

<https://www.rhf-corse.fr>

En partenariat avec :



EN PARTENARIAT AVEC





# Une démarche de progrès continu en matière d'accessibilité

Une invitation à engager votre organisme de manière volontaire pour :



A chaque étape, un.e conseiller.e Ressource Handicap Formation peut vous accompagner.

- ✓ Disposer d'un outil de pilotage et de suivi de votre politique accessibilité généralisée
- ✓ Vous préparer à une variété de besoins d'apprentissage au lieu de réagir au coup par coup face à des difficultés rencontrées
- ✓ Partir de la réalité de votre organisme
- ✓ Valoriser vos efforts et vos progrès plus que les résultats
- ✓ Communiquer sur vos bonnes pratiques et votre engagement auprès de vos équipes, vos apprenants et vos partenaires
- ✓ Adhérer à une communauté de pairs
- ✓ **Nourrir vos obligations qualité : QUALIOP, Labels (APP, Diversité,...), démarches régionales**



# Une démarche de progrès continu en matière d'accessibilité

## Les étapes de la démarche de progrès :

### 1. Rejoindre la communauté

- L'organisme s'inscrit et s'auto-déclare sur la plateforme
- Le Référent Handicap Formation ouvre son espace membre



1



2

### 2. S'engager et structurer sa démarche

- Le groupe projet Accessibilité est constitué
- La direction signe la charte d'engagement qu'elle dépose sur la plateforme
- Le référent handicap formation pilote la démarche et organise la réflexion interne avec le groupe projet

3

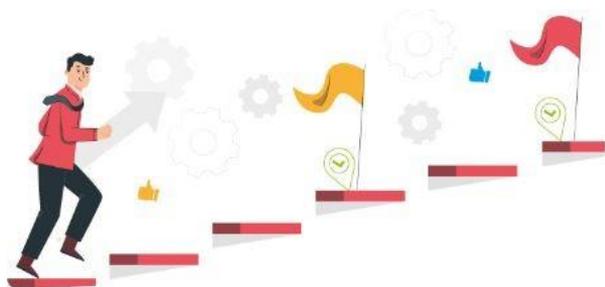


### 3. Réaliser l'état des lieux de son accessibilité

- Le référent handicap formation **co-réalise, avec le groupe projet, un état des lieux** de son niveau d'accessibilité du site à partir des 21 questions illustrées par des exemples
- Le référent handicap formation **renseigne l'auto-positionnement sur la plateforme**, en remplissant le niveau d'avancement des items proposés



# Une démarche de progrès continu en matière d'accessibilité



## 5. Mesurer vos progrès et les partager

- Le référent handicap formation organise l'évaluation des actions réalisées et la mesure des progrès réalisés (actualisation de l'auto-positionnement)

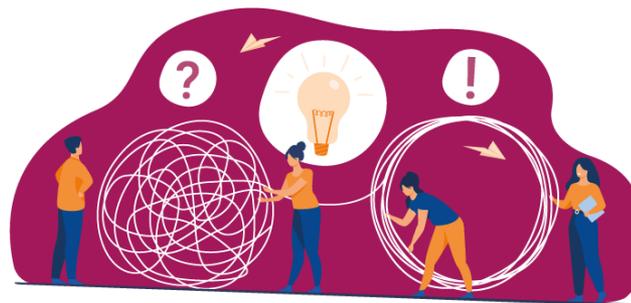


4

## 4. Identifier des axes de progrès

- Le groupe projet définit annuellement un plan de progrès, portant à minima sur 2 thématiques de questionnement, validé par la direction en associant toutes les parties prenantes
- Le référent handicap formation clôture l'auto-positionnement et génère l'attestation de suivi de la démarche Accessibilité et le dossier de synthèse "Ma politique accessibilité"

5



6

## 6. Communiquer sur vos bonnes pratiques et votre engagement

- La direction organise la communication sur son accessibilité et les progrès réalisés, auprès de ses équipes, des apprenants et de ses partenaires



# Un nouveau processus séquencé en 3 temps

## 1. S'engager dans la démarche

Constitution d'un groupe projet,  
Signature de la charte par la direction,  
dépôt de la charte d'engagement  
dans son espace membre



Déposer la  
charte signée

Charte déposée et  
contrôlée par la RHF

## 2. Réaliser son auto-positionnement annuel

Evaluer son niveau d'accessibilité sur  
chacune des questions des 11 items  
(niveau d'avancement, actions réalisées,  
éléments observables)



Clôturer son auto-  
positionnement

Génération des documents :

- Attestation de suivi des avancées
- Dossier de synthèse **non finalisé**  
(sans plan de progrès)

## 3. Elaborer son plan de progrès annuel

Valoriser les 3 points forts de son  
autopositionnement,  
Définir aux moins 2 objectifs de progrès  
(actions à conduire, temporalité,  
indicateurs de suivi)



Clôturer son  
plan de progrès

Génération des documents :

- Affiche de communication
- Dossier de synthèse **finalisé**  
(avec plan de progrès)

Année t+1, t+2,...



# Transposition du processus dans votre espace membre

Un espace dédié  
« **Mon auto-positionnement** »

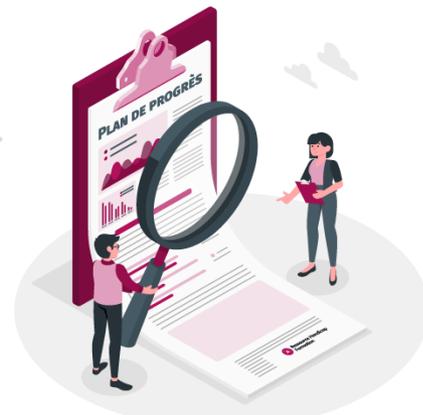
pour mesurer/évaluer le niveau d'accessibilité de votre offre de formation



Possibilité de passer d'un espace à l'autre pour travailler les 2 volets en parallèle

Un espace dédié  
« **Mon plan de progrès** »

pour définir les objectifs de progrès que vous allez conduire dans l'année



**ATTENTION!**  
**IMPORTANT**

Pour **clôturer votre auto-positionnement**, il faut :

- avoir **déposé une charte d'engagement** complétée, signée et conforme
- avoir **complété/mis à jour** votre auto-positionnement :
  - o **(Année t)** : Avoir complété l'ensemble des questions des 11 items de la grille (*taux de remplissage à 100%*)
  - o **(Année t+n)** : avoir mis à jour vos réalisations/actions conduites (*au minimum 1 mise à jour sur vos réalisations*)

**ATTENTION!**  
**IMPORTANT**

Pour **clôturer votre plan de progrès**, il faut :

- avoir **clôturé son auto-positionnement**
- avoir **valorisé 3 points forts** présents dans votre auto-positionnement
- avoir **défini aux moins 2 objectifs de progrès** sur les 11 items de la grille avec pour chacun :
  - o Renseigné la liste des actions à conduire pour atteindre l'objectif
  - o Identifier la temporalité de réalisation
  - o Renseigné les indicateurs de suivi de cet objectif



# Démonstration du nouvel espace membre



- Mon tableau de bord
- Mes informations
  - Mon profil
  - Ma structure
  - Mes collègues
- Notre politique Accessibilité
  - Notre engagement
  - Notre démarche de progrès**
  - Notre historique
  - Nos attestations
  - Nos communications
- Les ressources
  - Nos ressources
  - Les ressources partagées
- Annuaire des membres
- Les forums d'échange

Se déconnecter

## Evolution du niveau d'accessibilité de notre offre de formation

Réaliser notre auto-positionnement / Définir notre plan de progrès annuel / Mesurer nos avancées

Clôturer votre auto-positionnement

Clôturer votre plan de progrès

Consulter l'historique de vos avancées



### Clôture de votre auto-positionnement

Des conditions sont nécessaires pour générer votre attestation de suivi et votre dossier de synthèse **non finalisé** (sans plans de progrès).

Accéder à votre auto-positionnement pour connaître les modalités

## NOTRE AUTO-POSITIONNEMENT



Accéder à notre auto-positionnement



### Clôture de votre plan de progrès

Des conditions sont nécessaires pour générer votre affiche de communication et votre dossier de synthèse **finalisé**.

Accéder à votre plan de progrès pour connaître les modalités

## NOTRE PLAN DE PROGRES



Accéder à notre plan de progrès



# Livrables



1

Ressource Handicap Formation



## ATTESTATION DE SUIVI DES AVANCÉES DANS NOTRE POLITIQUE ACCESSIBILITÉ

Par la présente, l'organisme OF N°1 atteste être engagé dans une démarche de progrès continu de son accessibilité et avoir effectué en date du 09/04/2024 un auto-positionnement dont l'avancement se décompose de la manière suivante :

	DATE	AVANCEMENT
<b>ORGANISER UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS</b>	09/04/2024	55 %
1 - Cadre et organisation d'une accessibilité pour tous	09/04/2024	45 %
2 - Mobilisation & Professionnalisation des collaborateurs	06/03/2024	60 %
3 - Dynamique de progrès continu	09/04/2024	50 %
4 - Accessibilité du bâti	21/02/2024	100 %
5 - Accessibilité numérique et pédagogique	09/04/2024	67 %
6 - Communication externe	09/04/2024	35 %
<b>S'ADAPTER A CHACUN - PARCOURS DE L'APPRENTANT</b>	09/04/2024	78 %
7 - Identification des publics et repérage des situations de handicap	09/04/2024	80 %
8 - Définition concertée des besoins de l'apprenant	09/04/2024	80 %
9 - Mise en place & suivi des adaptations	09/04/2024	90 %
10 - Bilan du parcours	09/04/2024	50 %
11 - Suivi post-formation	09/04/2024	100 %

2

Ressource Handicap Formation

## DOSSIER DE SYNTHÈSE Notre Politique Accessibilité

Dossier non finalisé sans plan de progrès

dossier généré le : 09/04/2024



Nom de la structure : OF N°1  
Numéro Siret : 4400540065XXXX  
Numéro NDA : 12345678910

Personne ayant généré le dossier : Utilisateur 1

Code de vérification de l'attestation : <https://demo.rhf-accessibilite.fr/espace-personnel/verification-attestation-structure/c84b4185f28218668358120fa3f34ba2>



3

Ressource Handicap Formation

## DOSSIER DE SYNTHÈSE Notre Politique Accessibilité

dossier généré le : 09/04/2024



Nom de la structure : OF N°1  
Numéro Siret : 4400540065XXXX  
Numéro NDA : 12345678910

Personne ayant généré le dossier : Utilisateur 1

Code de vérification de l'attestation : <https://demo.rhf-accessibilite.fr/espace-personnel/verification-attestation-structure/c84b4185f28218668358120fa3f34ba2>



4

Ressource Handicap Formation



## OF N°1 est engagé dans la démarche d'accessibilité de ses formations

Nous mesurons régulièrement le niveau d'accessibilité de nos formations et nous nous engageons sur des actions concrètes d'amélioration.

### Nos engagements :

- Détail du point fort 1
- Détail du point fort 2
- Détail du point fort 3

### Nos axes de progrès :

- Reprise des données du dernier auto-positionnement (Donnée temporaire)
- convention de partenariat pour des locaux accessibles

Des questions ?  
Contactez notre référent handicap :





# Échanges





# Prendre contact avec la RHF

Retrouvez ces éléments en ligne :

- [Vous êtes en Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- [Vous êtes en Corse](#)

## En Provence-Alpes-Côte d'Azur



<https://www.rhf-paca.fr>



[rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr)



04.42.93.15.50

## En Corse



<https://www.rhf-corse.fr>



[contact@rhf-corse.fr](mailto:contact@rhf-corse.fr)



**Haute-Corse**  
Nathalie MORDICONI  
06.28.58.71.33



**Corse-du-Sud**  
Alexandra CONSTANTINOS  
06.72.79.24.43